

## VITICOOP DE LA RÉGION D'EI-AFFROUN

Chez les viticulteurs  
La Viticoop d'El-Affroun est née  
par Mauricet  
(*L'Écho d'Alger*, 23 décembre 1925)

El-Affroun (De notre correspondant spécial). — *L'Écho d'Alger* a longuement parlé de l'importante réunion des viticulteurs qui se tint à El-Affroun sur l'initiative de M. Averseng, maire de ce centre de production vinicole. Nous avons détaillé l'exposé chaleureux et expert qu'y fit M. Averseng aux viticulteurs, ses amis, des bienfaits de la coopération et aussi du bénéfice que leur procurerait la distillation en commun des vins de lie, des piquettes, de tous les vins inférieurs : doubles avantages pour tout le monde, puisque les mauvais vins transformés en alcool deviendraient ainsi rémunérateurs, et puisqu'il ne resterait sur le marché que des vins sélectionnés appelés à bien se vendre.

A la nouvelle réunion d'aujourd'hui, M. Averseng, dont l'initiative et les idées avaient été accueillies avec une faveur extrême, et pour cause, par son nombreux auditoire, précisa que la question n'intéressait pas seulement les viticulteurs de la Mitidja : avec elle est en jeu toute la viticulture algérienne et, comme l'a déclaré M. Durand, ministre de l'Agriculture, à la délégation de la Confédération des vigneron algériens qui lui fut présentée à Paris le mois dernier, « le retour d'une crise de surproduction atteindrait la viticulture française et celle de l'Algérie, et par conséquent toute la viticulture nationale ».

L'initiative prise par les viticulteurs de la Mitidja « doit, pour rendre de salutaires effets, faire tache d'huile, se répandre sur toute l'Algérie viticole et atteindre aussi les rayons viticoles du Midi de la France ».

M. Averseng entre ensuite dans un exposé technique des différents moyens de distillation des marcs, montre les qualités et les inconvénients de chacun, puis retient pour être plus amplement étudiée l'une des méthodes décrites et les moyens appropriés pour la réaliser dans les grandes et les petites propriétés. Et la coopérative de distillation jouera le rôle de « courtier » de la viticulture, suivant l'expression de l'un des viticulteurs, M. Fabre, de Bourkika.

M. Colin, docteur en droit, donne alors lecture des statuts de la « Viticoop de la région d'El-Affroun » qui englobera les viticulteurs des arrondissements administratifs de Blida et Marengo. Le capital en sera formé moyennant 4 francs par hectolitre souscrit, dont un quart versé.

Les statuts, le règlement intérieur sont adoptés ; M. G. Averseng en fera le dépôt légal. Le conseil d'administration est composé ainsi :

MM. Jean Germain, Brame et Coulon, de Mouzaïaville.

MM. Jourdan, Brissonnet et A. Mougeot, d'Ameur-el-Aïn.

MM. G. Averseng, Chevalier et Michel Pérez, d'El-Affroun.

MM. Coulon et Michel Pérez sont pris comme membres de droit du fait de leur qualité respective de présidents des caves coopératives de Mouzaïaville et d'El-Affroun.

La « Viticoop » est donc née et bien née : elle sera un excellent moyen de préservation de crise pour les viticulteurs. On y prévoit l'achat d'un appareil

pouvant traiter jusqu'à 100 hectolitres par 24 heures.